



CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT
MERCREDI 9 MAI 2012

- Transcription des débats -

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, Catherine Bruno, Sylvie Ceyrac, Thomas Chalumeau, Joëlle Chérioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Marie-Caroline Doucere, Louisa Ferhat, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Florence Hatey-Marschal, Anne Hidalgo, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé de Lepinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Isabelle Roy, Véronique Sandoval, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Anne-Charlotte Buffeteau -pouvoir à Sylvie Ceyrac- Pascale de Zordi, -pouvoir à Catherine Bruno- Jean-Manuel Hue, -pouvoir à Françoise Malassis-

Absents :

Messieurs Pierre Charon, Fabrice Rousseau.

1. Désignation des Secrétaires de Séance :

Jean-Baptiste Menguy et Philippe Mouricou.



2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 12 mars 2012.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Il est adopté.

Monsieur le Maire : Un certain nombre de félicitations au nom de notre Conseil pour des récipiendaires dans l'Ordre du Mérite et de la Légion d'Honneur : Monsieur Hue, Officier dans l'Ordre National du Mérite, Madame Chérioux de Soultrait, Madame Macé de Lepinay, promues Officiers de la Légion d'Honneur et Madame Ghislène Fonlladosa promue Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur. Nous les félicitons chaleureusement.



3. Élection d'un nouvel adjoint au Maire du 15^{ème}.

Monsieur le Maire : Ce point trois de l'ordre du jour m'amène à vous informer, mes chers collègues, de la démission de notre Conseil de Grégory Canal, Adjoint en charge des conseils de quartier Citroën/Boucicaut et Parc des Expositions qui m'a fait part de sa démission par écrit, le 26 avril dernier puisqu'il a été nommé sous-préfet.

Par conséquent, nous accueillons une nouvelle conseillère d'arrondissement dans notre assemblée que je salue en votre nom à tous, Marie-Caroline Douceré à qui nous souhaitons tous la bienvenue dans ce Conseil.

Grégory Canal qui siégeait en tant que suppléant au conseil d'administration du collège Citroën sera remplacé par Marie-Caroline Douceré. Ces informations ont été transmises au Maire de Paris, au Préfet de Paris dont j'ai reçu confirmation.

Compte tenu de cette démission, un poste d'adjoint au Maire du 15^{ème} est devenu vacant et est donc à pourvoir. Je vous propose donc de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint et à la suite de l'envoi de l'ordre du jour, j'ai reçu une seule candidature, celle de Valérie Giovannucci.

Nous allons donc procéder, conformément à l'article L 2122-7 du CGCT à l'élection d'un nouvel adjoint au scrutin secret et à la majorité absolue. Comme vous le savez, si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Je vais donc faire distribuer des bulletins de vote. Un bulletin au nom de la candidate et un bulletin blanc. L'urne circulera et chacun votera à son tour pendant que nous continuerons l'ordre du jour de notre Conseil.

Ensuite, les deux secrétaires de séance participeront au dépouillement et il y a un isoloir pour ceux qui souhaiteraient l'utiliser et qui se trouve à côté de l'urne. Celle-ci va circuler ce qui vous évitera de vous déplacer et ce qui nous permettra de gagner du temps et de continuer les travaux de notre conseil.



4. Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement du 15^{ème} en présence du CICA du lundi 25 juin 2012. Thème proposé : « l'aménagement des berges de la Seine dans le 15^{ème} ». Question posée par l'association des Amis du Champ de Mars.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Monsieur Sarracani pour présenter l'ordre du jour du CICA du 25 juin prochain.

Gérard Sarracani : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, dans la perspective de notre CA CICA du 25 juin prochain, le CICA a proposé quatre questions :

- 1) Quelles sont les conditions d'accès aux soins et l'accompagnement des personnes âgées dans le 15^{ème}. Cette question est posée par Monsieur Coteau pour l'association des retraités de la CDT du 15^{ème}.
- 2) L'aménagement des berges de Seine dans le 15^{ème} : cette question est posée par Madame Séverine Durand-Gasselien de l'association des Amis du Champ de Mars
- 3) La vie associative du 15^{ème} : quels moyens pour organiser un rassemblement annuel ? Cette question émane de Monsieur Alain Frouin au nom de l'association Planète Musique Mix.

4)°Les antennes de téléphonie mobile : réactualisation du relevé des établissements accueillant des enfants afin d'éviter les problèmes comme ceux de la rue Dutot. Cette question est soulevée par Monsieur Michel Klein de l'association du comité de défense de Beaugrenelle.

Compte tenu de l'intérêt et de l'actualité de la question relative à l'aménagement des berges de Seine dans le 15^{ème}, je vous propose de l'adopter.

Je profite de mon intervention pour déplorer l'absence de mes collègues de gauche aux deux dernières réunions du CA CICA. En effet, ils n'étaient pas présents à l'exception de Monsieur Alayrac lors du CA CICA du 22 juin dernier consacré aux dérives sectaires dans notre arrondissement alors même que l'inscription de cette question délicate avait été réclamée avec insistance par Monsieur Dargent.

De même, il n'y avait aucun élu de gauche lors du dernier CA CICA du 22 septembre 2011 portant sur les conditions de circulation des piétons dans le 15^{ème}.

Cette attitude traduit pour le moins un manque de considération à l'égard du CICA et des associations du 15^{ème} de la part des élus de gauche.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix la proposition de Monsieur Sarracani. Avez-vous une observation ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Juste pour appeler Monsieur Sarracani à un peu de retenue en ces périodes importantes pour nous tous ici. Il m'est arrivé très souvent, lors des différents CICA d'observer qu'il y avait bien peu de présents aussi du côté du groupe dans lequel ils siègent. Nous avons tous des obligations, nous nous efforçons en l'occurrence de nous arranger pour qu'il y ait une présence et il se peut qu'il n'y en ait pas au CICA.

Notre attachement à la démocratie locale est suffisamment important dans tous les bancs de cet hémicycle pour qu'il n'y ait pas de procès à faire en la matière.

Monsieur le Maire : Nous allons passer aux voix. Monsieur Baghdad veut s'exprimer.

José Baghdad : Monsieur le Maire, Merci. Si Monsieur Sarracani remarque nos rares absences à certains évènements de démocratie du 15^{ème} arrondissement, il est à déplorer aussi les absences dans des évènements républicains où lors des cérémonies du 1^{er} mai nous étions plus d'élus de gauche que de droite. Alors oui, nous pouvons à chacun faire des reproches.

Il y avait plus d'élus de gauche que de droite aux cérémonies du 1^{er} mai que nous avons célébrées.

Monsieur le Maire : Mais vous nous reprochez quoi ? Je n'ai pas compris. Non, on ne défile pas trop sous les banderoles de la CGT mais à chacun son truc. Monsieur Baghdad, essayez de préciser votre pensée rapidement.

José Baghdad : A la dernière cérémonie que nous avons célébrée à la Mairie du 15^{ème} pour les déportés, nous étions beaucoup plus d'élus de gauche que de droite. Nous pouvons le regretter quand on voit le nombre d'élus de droite qui sont dans cette assemblée. Donc, ces procès d'intention sont stériles.

Deuxièmement, sur les thèmes qui sont évoqués et qui sont avant tout très importants mais nous l'avons déjà beaucoup évoqué lors des conseils de quartier respectifs et lors de rendez-vous que nous avons eus ici même en mairie d'arrondissement et nous pouvons en reparler ici volontiers.

J'ai juste une remarque à faire à savoir comment se fait-il que l'association des Amis du Champ de Mars puisse à la fois proposer dans le 7^{ème} et le 15^{ème} arrondissement le même ordre du jour du CA CICA. Siège-t-elle au CA CICA DU 7^{ème} et au CA CICA DU 15^{ème} arrondissement ?

Monsieur le Maire : Je ne vais pas revenir sur la journée de la déportation à laquelle Jean-François Lamour et moi-même étions présents comme tous les ans, mais pour revenir au sujet, nous allons répondre à la question posée par Monsieur Baghdad, Monsieur Sarracani.

Gérard Sarracani : En ce qui concerne l'instruction par la même association de la demande d'inscription à l'ordre du jour du CA CICA du 15^{ème}, je pense que le problème d'aménagement des berges concerne l'ensemble des arrondissements limitrophes des berges de Seine et cela me semble assez logique que cette question soit proposée également et cette association a également une antenne dans le 13^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire : C'est donc une association également implantée dans le 15^{ème} et qui est membre du CA CICA. Je mets donc aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Aucune. C'est adopté à l'unanimité.



5. Communication annuelle sur les attributions de logements sociaux dans le 15^{ème} en 2011.

Monsieur le Maire : la parole est à Madame Macé de Lepinay.

Hélène Macé de Lepinay : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme chaque année je vous ferai un exposé en deux parties : la première en vertu de l'article R 25 11-14 du code général des collectivités locales relatif à l'attribution des logements à Paris, Marseille et Lyon, il vous a été communiqué, avec l'ordre du jour de notre Conseil, le dernier bilan chiffré des attributions de logement dans notre arrondissement sur les contingents de la Mairie de Paris, de la Mairie du 15^{ème} arrondissement et de la Préfecture.

Si l'on se réfère à la brochure éditée conjointement par la Mairie de Paris et la préfecture, le 15^{ème} arrondissement comportait, au 1^{er} janvier 2011, 18 917 logements sociaux. Il en comportait 17 599 au 1^{er} janvier 2009 ce qui signifie que depuis le début de la mandature, notre Conseil a voté la construction ou le conventionnement de 2 708 logements. Le chiffre des appartements sociaux devrait atteindre 20 307 en 2012, soit 15% des résidences principales au regard de la loi SRU.

Je vous rappelle qu'il y avait en 2011, 7 951 demandeurs de logements sociaux inscrits dans le 15^{ème} contre 7 459 en 2010. Les fonctionnaires de l'antenne logement de la Mairie du 15^{ème} auxquels je tiens à rendre hommage, ont reçu en 2011, 17 413 visites soit près de 70 par jour ouvrable contre 16 088 en 2010.

En 2011, 458 logements sociaux ont été attribués sur le contingent de la Ville de Paris.

Ces logements se répartissent ainsi :

- . 143 logements par notre commission soit 30 F1, 68 F2, 24 F3, 13 F4 et 7 F5.

. 315 logements ont été attribués par la Mairie de Paris : 143 par la Commission dite Mano qui a également examiné l'attribution de 121 logements au titre des relogements de droit ou des accords collectifs ainsi que 51 logements au titre des mutations.

Si l'on ajoute aux chiffres de la commission centrale le nombre de logements attribués sur son contingent propre par Paris-Habitat présidé, je vous le rappelle, par l'Adjoint au Maire de Paris chargé du logement -soit 262 appartements- on peut considérer que la Mairie de Paris a de fait attribué 405 logements en 2011 contre 143 pour le Maire du 15^{ème}.

La Préfecture, quant à elle, a attribué 187 logements soit au titre des mal logés (DALO) soit au titre du contingent fonctionnaire.

Voilà pour la première partie de mon exposé. La deuxième partie concerne le bilan du fonctionnement de la commission d'attribution que j'ai l'honneur de présider.

Entre le mois de mai 2011 et le mois d'avril 2012, en vertu de l'article 5 du règlement intérieur de la commission consultative d'attribution des logements, je vais, comme chaque année, Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous communiquer le bilan d'activité de cette instance.

Je ne vous rappellerai pas le mode de fonctionnement de notre commission. Il est identique à celui des années antérieures et se conforme au règlement adopté par notre Conseil.

Je voudrais, dans un premier temps, rendre hommage aux membres de la commission, que ce soit nos collègues élus ou les personnalités représentant les services sociaux ou les associations. Les uns et les autres font preuve d'une grande assiduité, d'un esprit constructif et clairvoyant et d'un véritable souci de justice et d'humanité.

Entre mai 2011 et avril 2012, la commission s'est réunie 11 fois afin d'examiner des candidatures pour les 152 appartements soumis à notre désignation par la Mairie de Paris.

Il est à noter que 15 d'entre eux faisaient l'objet d'une seconde présentation après refus des candidats. Ils se répartissaient ainsi :

28 studios :

Superficie moyenne : 31 m² (plus petit : 22 m² / plus grand : 48 m²)

Loyer moyen : 439 € (plus bas : 265€ / plus élevé : 639€)

78 deux pièces :

Superficie moyenne : 49,73 m² (plus petit : 31 m² / plus grand : 59 m²)

Loyer moyen 702 € (plus bas : 411 € / plus élevé 1 143 €).

23 trois pièces :

Superficie moyenne : 66 m² (plus petit : 37 m² / plus grand : 108 m²)

Loyer moyen : 784 € (plus bas : 459 € / plus élevé : 1 274 €).

16 quatre pièces :

Superficie moyenne : 80 m² (plus petit : 62 m² / plus grand : 106 m²)

Loyer moyen : 1101 € (plus bas : 710 € / plus élevé : 1 544 €).

6 cinq pièces :

Superficie moyenne : 97 m² (plus petit : 92 m² / plus grand : 109 m²)

Loyer moyen : 1273 € (plus petit : 970 € / plus grand : 2 035 €).

1 six pièces :

Superficie : 131 m²

loyer : 1 224 €.

Concernant la répartition des appartements par plafonds :

25 des appartements à attribuer relevaient du contingent Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI) qui concerne par exemple, pour que vous puissiez vous faire une idée, un couple avec deux enfants dont les deux revenus mensuels nets cumulés sont au maximum de 2 400 €.

43 relevaient du contingent Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) dont les revenus nets mensuels cumulés pour un couple et deux enfants : 4 000 € au maximum.

76 du contingent Prêts Locatifs Sociaux (PLS) dont les revenus mensuels nets cumulés maximum pour un couple et deux enfants s'élèvent à 5 200 €, soit 2 600 € par personne s'il y a deux personnes qui travaillent.

4 du Prêt locatif Intermédiaire (PLI) ce sont des revenus mensuels nets cumulés pour un couple avec deux enfants : 6 600 € au maximum.

4 sans plafond de ressources.

Au cours de ces 11 séances, la commission a examiné, selon son règlement, 5 dossiers par appartement, soit 760 dossiers, puis sélectionné et classé 3 dossiers, soit 456 qui ont été transmis par la Direction du Logement aux bailleurs à qui revient, vous le savez mes chers collègues, le choix final des locataires.

Pour vous abreuver de chiffres, je vous dirai que sur 760 candidats,

- ◆ 600 avaient déposé une demande depuis moins de 5 ans, 116 entre 5 et 10 ans et 44 il y a plus de 10 ans.

- ◆ 142 (soit plus de 20%) étaient dans une situation très précaire (expulsion, sans domicile fixe, logés dans un hôtel, un foyer d'hébergement ou un logement insalubre).

Les autres motivations des demandeurs étaient l'exigüité de leur logement, son prix trop élevé ou leur désir de décohabitation (ce motif concerne soit des jeunes cherchant un premier logement, soit et cela revient de plus en plus souvent, des séparations ou des divorces)

- ◆ 201 candidats étaient des agents de la Ville,

- ◆ 108 personnes étaient âgées de plus de 60 ans,

- ◆ Près de la moitié des candidatures examinées concernaient des personnes seules avec ou sans enfants ne justifiant que d'un seul revenu. Parmi elles, 124 avaient un revenu compris entre 1 500 € et 1 000 € et 24 gagnaient moins de 1 000 € par mois.

Les candidatures que je présente à la commission émanent toutes du fichier AIDA. Elles sont examinées et classées comme je vous l'ai dit précédemment, par les membres de la commission. Les débats sont libres, chaque membre pouvant exprimer son avis ou exposer le cas d'un candidat s'il le connaît. Les décisions sont prises de manière collégiale à l'issue de la discussion.

Je m'efforce de présenter les appartements que nous adresse la Mairie de Paris sans délai, dès que j'en suis avisée.

En revanche, je constate que pour des raisons multiples, il peut s'écouler un temps long entre le passage en commission et la signature du bail.

C'est ainsi que depuis mai 2011, seuls 97 baux ont été signés. Ceci n'est pas anodin car, je vous le rappelle, les dossiers des trois candidats restent bloqués sur AIDA tant que l'un d'entre eux n'a pas signé son bail. Ils ne peuvent donc pas être présentés à nouveau sur un autre logement pendant ce temps.

Je suis, mes chers collègues, à votre disposition pour répondre à vos questions. Je voudrais cependant, pour terminer, vous signaler que j'ai été auditionnée le 5 avril par la mission d'information et d'évaluation sur les modes et méthodes d'attribution des logements sociaux, créée par le Conseil de Paris et présidée par notre collègue Sylvain Garel.

Le Maire du 15^{ème} avait auparavant fait parvenir le questionnaire qui lui avait été adressé après l'avoir dûment rempli. Il avait joint plusieurs pièces susceptibles d'intéresser les membres de la mission.

Ceux-ci m'ont posé des questions très concrètes et m'ont permis d'exposer la manière dont je travaillais et les difficultés que je rencontrais, en particulier les nombreuses inexactitudes que comporte le fichier AIDA à partir duquel nous établissons les dossiers.

Un des critères de sélection est le plafond de ressources qui est calculé sur l'année N-2. Or, dans le système actuel, la référence à l'année N-2 n'apparaît sur les fiches AIDA qu'à partir du mois de septembre.

Ceci est parfois, pour les candidats, source d'injustice et pour la commission un risque d'échec puisque les candidats peuvent être rejetés ensuite par le bailleur pour ressources insuffisantes au plafond dépassé.

La mission m'a interrogée sur la façon dont étaient sélectionnés les candidats et je lui ai indiqué de la manière la plus claire notre méthode de travail : recours systématique à AIDA bien entendu, mais aussi prises en compte des situations signalées tant par vous, mes chers collègues qui rencontrez tant de personnes confrontées à des problèmes de logement, que par les services sociaux et les associations.

Cette méthode se trouve être la plus efficace car elle permet au mieux de mettre en adéquation une famille avec un logement et limite le risque d'échec qui est toujours synonyme de retard et donc de prolongement de situations parfois dramatiques.

Nous serons attentifs, bien entendu, aux conclusions de la mission d'évaluation.

Voilà Monsieur le Maire, mes chers collègues les principales informations que je souhaitais vous apporter ce soir.

Monsieur le Maire : Merci et je voudrais pour ma part remercier Hélène Macé de Lepinay pour la qualité et la quantité du travail qu'elle est amenée à réaliser dans le cadre de cette commission d'attribution dont l'impartialité et l'efficacité est reconnue par tous. D'ailleurs, elle ne l'a pas dit par modestie, mais dans le cadre de l'audition qu'elle a évoquée par l'observatoire mis en place par la Ville de Paris, elle a reçu les compliments pour la qualité et la précision des dossiers qu'elle a rendus.

Je vais demander, si tout le monde a voté, s'il n'y a pas d'élus qui souhaitent voter. Tout le monde a bien voté ? Je vais appeler maintenant nos deux secrétaires de séance pour participer au dépouillement, à savoir Monsieur Mouricou et Monsieur Menguy s'ils veulent bien se rapprocher de l'urne et dépouiller avec les personnels de la Mairie et me communiquer ensuite le résultat.

Il y a des mains qui se sont levées. Madame Piétranico.

Marie-Hélène Piétranico : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, au regard du nombre de demandeurs de logements, le besoin est immense à Paris. Ce qu'il faut rappeler sur le logement, les investissements pour la construction de logements sociaux quand actuellement l'Etat met 1€, la Ville en met 4€.

La Ville de Paris s'est donné pour objectif d'atteindre les 20% de la loi en prévision normalement en 2014, avec 6 ans d'avance. Chaque immeuble est divisé en mixant les catégories: PLAI, PLUS, PLS dans toutes les opérations (acquisitions, conventionnements ou constructions nouvelles) et que les attributions ne dépendent pas que de la Ville de Paris dans un immeuble neuf. En exemple : 30% sont attribués par la Préfecture, 20% pour le 1% patronal, 50% répartis dont 25% pour le Maire d'arrondissement et 25% pour la Ville de Paris.

Apparemment Paris Habitat n'a pas une proportion sur ces pourcentages. La Mairie a autant de pouvoir d'attribution que la Ville et les demandeurs, parce qu'ils s'inscrivent sous un numéro unique auprès de la Ville, ont tendance à ne pas connaître cette clé de répartition si importante.

Je ne peux que me réjouir que cette commission, effectivement, se passe très bien et je travaille en très bonne harmonie avec toute la commission et tous les membres de la commission.

Monsieur le Maire : Par rapport à Paris-Habitat, Madame Macé de Lepinay le note, je constate que celui-ci dispose aussi d'une commission d'attribution et qu'il lui arrive, malheureusement trop fréquemment, de modifier éventuellement le choix de la commission d'attribution du 15^{ème} et cela constitue une vraie difficulté pour la Mairie du 15^{ème}. D'autant plus qu'il s'agit, selon la loi PLM, du contingent du Maire d'arrondissement.

Il y a d'autres interventions ? Catherine Bruno.

Catherine Bruno : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, après l'excellente intervention d'Hélène Macé de Lepinay, je me contenterai de faire trois ou quatre observations.

Avec des loyers moyens privés à plus de 24 € le m² dans notre arrondissement, avec près de 8 000 demandeurs de logements sociaux et un taux de rotation dans le parc social quasi aphasique, chacun peut mesurer la responsabilité pesant sur les membres de la commission de désignation.

Une mission d'information et d'évaluation au Conseil de Paris dresse d'ailleurs en ce moment l'inventaire des pratiques tant au niveau de la mairie centrale, des mairies d'arrondissement que de l'ensemble des attributaires. Elle nous apportera sans doute des pistes d'amélioration du moins, c'est là sa promesse.

Je sais qu'Hélène Macé de Lepinay a été auditionnée, elle l'a rappelé et a exprimé avec toute l'humanité et la compétence qui la caractérisent la manière dont travaille notre commission locale, comment nous parvenons à sélectionner des candidatures en tenant compte de l'urgence des situations et des signalements sociaux.

La présentation qu'elle a faite du fonctionnement de notre commission n'a soulevé, à ma connaissance, ni critiques ni remarques et peu de questions. Le dispositif peut toujours être amélioré sans doute mais le pragmatisme de son fonctionnement permet tout à la fois une gestion de proximité et une identification des demandes les plus sensibles.

Pour ma part, je participe depuis un peu plus d'un an à cette instance créée en 2008. Rien n'existait auparavant. Je crois donc que nous pouvons nous féliciter de sa mise en place et du climat de responsabilité, de transparence, de recherche de consensus existant entre ses membres qu'il s'agisse des élus ou des associations représentées.

Concernant les 143 logements orientés en 2011 vers la mairie d'arrondissement je note, comme vous, la part relativement plus conséquente des PLS et intermédiaires. 84 contre 49 PLUS et assimilés dont la moitié en F1 et F2. Ce sont ces logements dits intermédiaires qui alimentent l'offre et soutiennent encore le taux de rotation dans le parc social dans le 15^{ème} mais aussi dans tout Paris. Il constitue le moyen de répondre à la pluralité des publics demandeurs et donc un levier pour maintenir dans la Capitale une diversité sociologique.

J'avoue toutefois mon étonnement devant le montant de certains loyers : 1 474 € pour un 89 m² situé certes, rue Cauchy,.....

Monsieur le Maire : Vous avez bien choisi votre exemple ! Quel numéro ?

Catherine Bruno : 1 401 € pour 74 m² au 5 place Falguière, soit 19€ le m². A ce niveau, les bailleurs sociaux doivent aisément dégager un équilibre économique. La Ville et le Président de la République élu qui prône un encadrement des loyers privés pourront bientôt s'intéresser aux augmentations du secteur dit social.

Je réitère enfin une observation que j'ai déjà formulée et tenant à l'absence de synergie entre les différents affectataires et je pense plus précisément à Paris-Habitat à travers son contingent propre et à la Préfecture de Paris qui gère le DALO.

Des bilans quantitatifs ne suffisent pas. Il serait pour le moins utile de disposer en secteurs diffus, d'informations circonstanciées sur les ménages tributaires. Ces échanges permettraient de mieux évaluer l'impact des relogements sur les besoins en équipements.

En amont, ces informations permettraient une meilleure pratique de peuplement évitant de concentrer dans un même ensemble immobilier, des ménages aux difficultés lourdes et identiques. Elles permettraient aux pouvoirs publics d'ajuster au mieux les actions de soutien et de suivi social. C'est en effet essentiel à la stabilité de nos quartiers et c'est une mesure de respect à l'égard des résidants et des locataires en place.

Voilà les quelques réflexions que je souhaitais faire avant de féliciter à nouveau Madame Hélène Macé de Lepinay qui conduit avec efficacité, conscience et justice la commission locale de désignation. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Réflexions très subtiles. S'il n'y a pas d'autres interventions ? Si, Madame Ceyrac.

Sylvie Ceyrac : Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais vous faire part de mon inquiétude du manque d'accompagnement social dans ces immeubles. En effet, un certain nombre de familles qui y sont logées se trouvent bien seules face à leur nouvelle installation. Pour certaines, elles ne savent même pas comment occuper l'ensemble de leur logement, comment aménager l'espace de chacun mais aussi certaines ne savent pas comment régler une facture EDF, quand et où payer son loyer, par exemple.

Pourtant les travailleurs sociaux font bien leur travail et je souhaite vraiment leur rendre hommage car c'est un métier difficile dans un contexte difficile à l'heure actuelle. Ils les accompagnent au moment de leur installation mais le nombre grandissant d'arrivées de familles présentant de grandes fragilités sociales font qu'ils manquent de temps et ne peuvent suffire pour répondre aux besoins. D'ailleurs le rapport annuel de la DASES fait état lui-même de son inquiétude dans certains secteurs du 15^{ème} où apparaissent même des signes liés aux quartiers sensibles.

Ces familles elles-mêmes ne sont pas forcément heureuses en arrivant dans le 15^{ème}. Elles ont souvent eu auparavant un parcours complexe et chaotique et leur intégration dans un ensemble immobilier, un nouveau quartier où elles n'ont pas de repaires, l'intégration de leurs enfants dans une nouvelle école est difficile, très décevante pour elles et quelques fois compliqué pour le voisinage ou à l'école.

Dans les résidences sociales existe un vrai accompagnement presque au jour le jour, il serait utile que les bailleurs sociaux mettent au service de ces familles en difficulté un accompagnement similaire quand cela est nécessaire.

Le Pact de Paris le fait avec certains bailleurs comme la RIVP, avec succès d'ailleurs.

Je souhaiterais que cela soit proposé de façon plus systématique auprès des familles qui trouveraient là un soutien et une aide précieuse à leur intégration leur permettant de vivre agréablement et de s'épanouir favorablement dans leurs nouvelles installations.

Monsieur le Maire : Merci. Il est vrai que ce sont des réflexions de bon sens et il est sûr que nous essayons les uns et les autres de mettre en pratique, à savoir nécessité de davantage d'accompagnement social, d'équipements publics, de logements intermédiaires pour les classes moyennes tel que nous le proposons régulièrement. Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je respecte tous les membres de la commission d'attribution du 15^{ème} au premier chef, sa présidente qui accomplit un énorme travail avec cœur, intégrité et compétence et les remarques que je vais faire ici ne concernent pas seulement le 15^{ème} arrondissement.

Je m'interroge sur l'objectivité réelle du processus de désignation à Paris, des demandeurs de logements sociaux par la commission parisienne d'attribution des logements sociaux et de nombreuses commissions locales et ceci, après dix ans de fonctionnement.

Comment choisir tous les mois, la petite quantité de personnes qui pourra parmi les 120 000 demandeurs, bénéficier d'un logement social.

L'équation est si difficile quand des situations alarmantes nous sont dévoilées chaque semaine dans nos permanences. Dans ce contexte, comment expliquer alors que des enfants d'élus en exercice ou des conjoints d'enfants d'élus en exercice se voient attribuer un logement social à Paris ?

Je ne parle pas de studio, mais malheureusement de F5, denrée rare à Paris sans que personne ne dise rien, sans que personne ne soit choqué. Sans doute parce que personne ne le sait, même les membres des commissions.

Je pense donc que nous assistons partout dans Paris à un simulacre d'équité et de transparence et par notre silence, nous cautionnons ce système. Je le refuse et c'est la raison pour laquelle je m'exprime aujourd'hui.

J'ai déposé, cet après-midi, en huitième commission de la Ville de Paris un vœu pour demander que les commissions d'attribution locales comme parisiennes s'abstiennent d'attribuer des logements sociaux à des proches d'élus pendant l'exercice de leur mandat et je suis tout à fait à l'aise car gauche et droite sont aujourd'hui interpellées puisque toutes les commissions sont pluralistes et que tous les partis politiques sont appelés à y siéger et à veiller que de telles situations n'arrivent pas.

L'objet de mon intervention, je le précise, ne concerne pas les élus qui occupent déjà des logements sociaux à partir du moment où ils répondent aux critères et que ce logement a été attribué avant leur élection. C'est un autre problème. Ce qui me paraît choquant c'est que des élus profitent de leur mandat pour faire favoriser un dossier qui concerne un parent ou un proche dans le processus de désignation.

En la matière je pense que les élus doivent avoir moins de droit que le citoyen lambda, que les élus doivent être exemplaires et renoncer parfois, au détriment et au désavantage de leur famille à certaines prérogatives. C'est très important pour retrouver la confiance de nos concitoyens dans leurs élus.

J'attends donc avec impatience le rapport de la mission d'information et d'évaluation de la Ville de Paris en espérant qu'elle fera des propositions audacieuses, justes et équitables. C'est une question de moralisation de la vie politique et publique pour que nous nous tournions définitivement vers le 21^{ème} siècle et que nous tournions le dos aux vieilles pratiques éthiquement condamnables du 20^{ème} siècle. Merci.

Monsieur le Maire : Puisque vous avez déposé un vœu en Conseil de Paris, il y sera répondu en Conseil de Paris. Y a-t-il d'autres interventions sinon nous allons passer au projet de délibération suivant. Madame Macé de Lepinay.

Hélène Macé de Lepinay : Je voudrais réagir très rapidement à l'intervention de Géraldine Poirault-Gauvin. Je sais que des appartements dans des commissions qui ne sont pas chez nous en l'occurrence à la commission Mano, ont été attribués par interrogation AIDA à des enfants d'élus. Je le sais parfaitement. Je considère que ce qu'elle vient de dire créerait plutôt une injustice, je ne vois pas pourquoi, parce qu'on est un enfant d'élus et qu'on a tous les critères, pourquoi on n'aurait pas droit au logement social.

Excusez-moi, je trouve ça honteux. Je ne dis pas qu'il faut favoriser ses enfants et je m'efforce qu'on ne le fasse pas dans notre commission. Mais je ne vois pas pourquoi, mes enfants, par exemple n'auraient pas droit au logement social alors qu'ils y ont droit avec tous les critères.

Alors, il est évident que je ne vous passerai jamais le dossier de mes enfants mais j'ai des enfants qui attendent leur troisième enfant, mon fils qui est dans un deux-pièces, qui ne gagne pas du tout beaucoup d'argent. Il est évident que je ne vais jamais le passer. Mais si par hasard la commission Mano le désignait, je ne vois pas du tout pourquoi ça serait scandaleux. Excusez-moi !

Monsieur le Maire : On ne va pas continuer indéfiniment sur ce sujet. Monsieur Delmas.

Jean-Raymond Delmas : On parle d'enfants d'élus. Ce n'est pas très important. Ce que j'aimerais savoir, c'est pourquoi nous avons 7 000 demandes de logement dans le 15^{ème}, presque 8 000 et que la Mairie de Paris et Paris-Habitat nous amènent une population qui n'est pas du 15^{ème} alors qu'on devrait loger le 15^{ème} en premier lieu.

Monsieur le Maire : On a déjà évoqué ce sujet. La communication se termine. Je voudrais, pour ma part, vous annoncer maintenant les résultats de notre vote. Nous sommes 51 élus, il y a 49 votants. Il y a 14 blancs et nuls pour l'élection de Valérie Giovannucci, et sur 35 exprimés, majorité 18 et donc Valérie Giovannucci est élue Adjointe au Maire du 15^{ème}.

Je voudrais la féliciter de son élection et constater qu'une femme remplace un homme comme adjoint dans ce Conseil et qu'une femme devient conseillère d'arrondissement également à la place d'un homme ce dont je me réjouis également.

Nous allons maintenant passer au point n° 6.



6. XV 2012073 - Adoption du compte administratif de l'Etat Spécial du 15^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire : Vous savez que l'examen du compte administratif impose au Maire de quitter un bref moment la séance -que certains n'y prennent pas trop goût- il me revient de mettre aux voix la désignation d'un président de séance qui va donc rapporter en mes lieu et place comme l'exige la loi.

Alain Destrem étant Conseiller de Paris délégué aux finances auprès de moi, je propose sa candidature à vos suffrages.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Qui ne prend pas part au vote ? NPPV pour la gauche. La majorité étant acquise, Monsieur Destrem est désigné comme Président de séance pour rapporter le rapport sur le compte administratif 2011 et j'invite Monsieur Destrem à venir prendre ma place mais que ce soit très bref. Je vais donc quitter cette salle.

Alain Destrem : Mes chers collègues, le compte administratif de notre état spécial dont nous discutons chaque année, à pareille époque, est un document important puisqu'il retrace les dépenses effectives engagées par notre collectivité au cours de l'année N-1 en l'occurrence, l'année 2011.

Ces dépenses portent sur le fonctionnement, la dotation de gestion locale, la dotation d'animation locale et sur l'investissement au titre de la dotation aux investissements.

En 2011, les crédits ouverts qui conjuguent le budget primitif, les crédits reportés de l'année précédente et les abondements éventuels octroyés lors du budget supplémentaire se sont élevés à 12,6 millions d'euros contre 12 millions d'euros en 2010, 10,6 millions d'euros l'année précédente ce qui constitue une progression de 5% en 2011 sur 2010 contre 13% pour la période 2009-2010 une baisse non négligeable de nos capacités de fonctionnement puisqu'en 2009/2010 nous avons une augmentation de 13% et 2010/2011 une augmentation seulement de 5%.

Cette augmentation limitée de crédits ouverts deux fois plus faibles que pour la période précédente ne concerne en fait que la dotation de gestion locale dont les budgets sont destinés à faire fonctionner les équipements transférés. Cette augmentation des crédits ouverts en 2011 a été obtenue au budget supplémentaire de juillet 2011 avec l'inscription exceptionnelle de 490 000 euros destinés à régler les factures impayées des fluides en 2010, règlements qui n'avaient pu être réalisés, nous en avons d'ailleurs parlé en début d'année, faute de crédits délégués suffisants.

J'observe que ce problème de dettes qui traînait à la Mairie du 15^{ème} depuis plusieurs années existait dans tous les arrondissements de Paris. La Mairie centrale a voulu y mettre bon ordre en résorbant peu à peu les dettes qui s'accumulaient. C'est un bon point pour les entreprises qui souffrent trop des délais de paiement en particulier.

En dehors de l'apurement partiel de notre dette, vraiment, pas grand-chose, même presque rien. Bien qu'en augmentation, nos équipements transférés ne bénéficient pas d'augmentation de crédit ce qui est fortement regrettable.

En 2011, les crédits ouverts pour l'animation locale ont légèrement augmenté. Ils passent de 1 200 000 euros en 2010 à 1 400 000 en 2011 après avoir fléchi de 8% au cours de la période précédente. Cette marge de manœuvre nous a permis d'améliorer à la fois l'entretien courant des équipements transférés, (les travaux urgents essentiellement), de mener à bien les animations culturelles et sportives habituelles et de renforcer la démocratie locale dans les quartiers.

Quant à la dotation d'investissement, son montant au budget primitif était identique depuis plusieurs années : 486 000 euros alors que dans le même temps la bonne exécution des dépenses limite le montant des reports des années antérieures et réduit ainsi le montant des crédits ouverts donc la marge d'intervention de la Mairie du 15^{ème}.

En 2011, les crédits ouverts sur la dotation d'investissement s'élevaient seulement à 985 000 euros sur les exercices budgétaires précédents (2009/2010 et 2011). Ces crédits ouverts auront ainsi fondu sur 4 ans de 40%

Pour ce qui est du mandatement des crédits, c'est-à-dire le paiement des fournisseurs, aboutissement de la procédure comptable dont je parlais tout à l'heure, les résultats sont corrects et déjà corrects dans les années antérieures, se sont améliorés en 2011. Nous avons mandaté 7 points de crédit de plus qu'en 2010, le taux mandaté sur le budget primitif s'élève à 105,53 % ce qui est excellent et c'est à la fois du au dynamisme du Maire, de ses équipes et des services du 15^{ème}, que je voudrais, à ce titre, féliciter ainsi que de la Ville de Paris qui a effectivement accéléré le processus pour le règlement.

Ceci démontre clairement que, sans les reports, aujourd'hui nous ne pourrions nous contenter des crédits inscrits au budget primitif et il faudra faire attention pour les budgets qui sont prévus pour l'année 2013.

Le taux d'exécution des crédits ouverts en 2010 avait légèrement fléchi à 86,20% par rapport à l'année précédente. En 2011, ce taux d'exécution s'élève à presque 98% ce qui veut dire que nous avons engagé, l'année dernière, la quasi-totalité des crédits ouverts, preuve s'il en est que plus les années passent, plus les crédits accordés au 15^{ème} vont devenir rares et insuffisants puisque nous avons de moins en moins de reports d'une année sur l'autre.

La Mairie, en liaison avec la Ville et comme je le disais sous l'autorité du Maire et de ses équipes et sur un schéma que je considère comme très volontariste car l'objectif était, souvenez-vous en, d'améliorer la procédure budgétaire et il faut continuer à le faire, c'est-à-dire, dès le premier trimestre, dans une année, de suite il faut analyser les devis, lancer les demandes de prix. Deuxième trimestre, donner l'accord sur les devis, troisième trimestre, lancer les travaux, quatrième trimestre, s'engager sur les règlements. Voilà ce qui est le mieux dans le cadre d'un budget qui devrait être traité comme ceci et comme cela est fait dans les entreprises.

Ce bon niveau d'exécution serait encore meilleur si certains marchés, sous-dimensionnés ne nous étaient pas de facto, quasiment inaccessibles, par exemple les marchés de crèches ou encore des aires de jeux pour les espaces verts. Cette politique délibérée qui permet au Maire de Paris finalement d'afficher une volonté d'investissement exemplaire comme il le dit, 7 ou 8 milliards sur la mandature, ne s'en donne finalement pas tant que cela les moyens. Cela ralentit de manière considérable la réalisation des projets.

Il suffit pour s'en convaincre, de constater les reports d'année en année de grosses opérations dans le 15^{ème} comme ailleurs et ce que je pense, ce qui compte comme tout Maire dans une grande ville, à commencer par le Maire de Paris, c'est qu'elles aient un effet d'annonce qui est très important et ensuite, après, adienne que pourra, attendons que la construction arrive !

Au final, la Mairie du 15^{ème} tente de gérer au mieux la pénurie qu'au fil des années nous inflige la Mairie centrale et, dans ce contexte, malgré tout, utilise au mieux les capacités qui lui sont offertes.

Voilà mes chers collègues ce que je voulais vous dire dans le cadre général du compte administratif 2011. Je suis bien entendu prêt à répondre à toutes vos questions. Vous verrez d'ailleurs que dans le cadre de la réalisation du budget nous sommes dans une situation absolument parfaite puisque dans tous les domaines nous sommes pratiquement en-dessous de ce qui était prévu et félicitations pour la réalisation de l'année 2011.

Qui veut prendre la parole ? Monsieur Dargent. On ne va pas reparler des fêtes et des cérémonies ?

Claude Dargent : Nous parlerons de ce que nous voudrions Monsieur Destrem. Chaque année, Monsieur Destrem nous dresse le même double tableau; un tableau dramatique des ressources accordées au 15^{ème} arrondissement et un tableau enchanté de leur utilisation par le 15^{ème} arrondissement.

Le problème est qu'il y a une double erreur et je prendrai juste quelques exemples pour les illustrer. Il vient d'évoquer le taux d'exécution s'agissant de ces dépenses et de se féliciter qu'il atteigne 88%. C'est 87,9% Monsieur Destrem, mais le problème n'est pas tant là le problème est qu'il est inférieur à la moyenne des arrondissements parisiens qui est de 89,3%.

Donc, en la matière, le 15^{ème} fait moins bien que l'ensemble des arrondissements de notre ville et on est en droit, dans ce domaine comme dans d'autres, d'attendre quelques progrès.

Second point, s'agissant de la dotation d'animation locale, il y a plutôt, il faut le reconnaître, une amélioration mais nous partions de loin, de l'exécution des travaux urgents (+ 30% de dépenses par rapport à l'an dernier) il fallait le remarquer pour dresser un bilan équilibré.

S'agissant en revanche de la dotation d'investissement, le 15^{ème} a tendance à sur-engager ses crédits sans que le niveau de consommation suive et donc ces engagements non dépensés se reportent sur l'exercice suivant ce qui limite la capacité de la Mairie du 15^{ème} à engager de nouveaux projets et comporte un certain nombre de risques évidents. Il y a là aussi matière à progression.

S'agissant de la DGL, il faut remarquer qu'il y a de la part de la Mairie du 15^{ème} une hausse des dépenses de 3,8% par rapport à 2010 et si on compare à la moyenne parisienne, celle-ci a été beaucoup plus sage puisqu'elle augmente seulement de 2,45%. En ces périodes difficiles, je crois que la Mairie du 15^{ème} gagnerait à être un peu plus sage en la matière.

D'autant que si on regarde le détail de l'administration générale, on observe d'une année sur l'autre d'une hausse de presque 29% des dépenses d'affranchissement. Je signale pour une nouvelle fois qu'il m'arrive ainsi que mes collègues, de recevoir, en double, des courriers venant de la Mairie du 15^{ème} arrondissement. Cela arrive régulièrement. Je pense que nous ne sommes pas les seuls. Je pense que le minimum serait au moins d'éviter ce genre de choses ça éviterait des croissances aussi élevées.

Je note aussi une hausse de 22,2% des fêtes et cérémonies alors, certes, les fêtes et les cérémonies c'est intéressant, mais c'est quand même, en cette période, une hausse tout à fait importante.

Voilà quelques remarques et je finirai par une notation empruntée au rapport de l'Inspection Générale de la Ville qui a audité la Mairie du 15^{ème} et son rapport qui est disponible s'étonne en page 57 du volume de bons cadeaux qui ont été commandés par la Mairie du 15^{ème} arrondissement. Cela fait tout de même 12 000 euros de bons cadeaux qui ont été commandés et distribués par la Mairie du 15^{ème} arrondissement. Nous ne doutons pas de l'intérêt de ces gestes, mais pour autant, je pense que nous devons à nos concitoyens une véritable transparence en la matière et c'est pour cela, qu'au nom de mon groupe, je vous demanderai, Monsieur Destrem, vous voudrez bien transmettre au Maire du 15^{ème}, de nous donner communication de la liste des destinataires des montants et de l'utilisation de chacun de ces bons. Merci beaucoup.

Alain Destrem : Avant de vous répondre, qui veut prendre la parole ? Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais juste faire une remarque sur la question de l'affranchissement pour faire une proposition. Il y a 240 conseillers de quartier et donc 240 suppléants qui ont été désignés cela fait donc 480 personnes, plus les élus donc pratiquement 550 personnes qui pourraient recevoir toutes les invitations à toutes les manifestations du 15^{ème} par e-mail. Cela aurait aussi l'avantage, pour les élus que nous sommes, d'avoir un agenda organisé mensuellement et pour que nous ayons l'ensemble des manifestations. Ce que je me suis aperçue, cela a été dit au préalable par Monsieur Baghdad, de nombreux élus n'assistent pas aux manifestations. Oui, forcément, ils ne sont pas tenus informés. C'est ce qui a été mon cas par exemple lors de la cérémonie en hommage aux personnes qui ont été victimes à Toulouse. J'ai été particulièrement blessée de ne pas avoir été invitée à cette manifestation de recueillement et je tiens à vous faire la demande qu'un agenda mensuel soit adressé à l'ensemble des élus, de la majorité comme de l'opposition pour que les élus soient très présents à toutes les manifestations et qu'ils aient les informations en amont et pour que cela permette de faire des économies dans notre budget. Merci.

Alain Destrem : J'en parlerai au Conseiller de Paris, Monsieur Goujon. Madame Margueritte.

Catherine Margueritte : Si l'on peut me donner la parole, s'il vous plait, sans effet Larsen, c'est parfait. Monsieur le Maire Adjoint, mes chers collègues, je suis également concernée par ce manque d'information et je me demande si nous représentons un risque quelconque et si ce n'est pas le cas, en prenant les choses sous un angle différent, si nous en représentons un, et qu'il se présente à découvert, Monsieur le Maire adjoint, c'est que vous avez conscience de ceci. Dois-je en conclure que nos actions politiques gagnent en influence alors même que les décisions depuis le début de cette mandature sont prises en petit comité et qu'avec un agenda ou pas, nous sommes méprisés et jamais informés des paramètres qui les décident !

Plusieurs élus ont d'ailleurs été rayés de cet agenda. Je pose la question. Pourquoi ? Est-ce légal ? Le Conseil d'arrondissement et ses représentants approuvent-ils cette entorse à la démocratie ? Je vous remercie de votre attention.

Alain Destrem : Très bien. Qui veut prendre la parole encore ? Je sens que les frais d'affranchissement vont encore augmenter l'année prochaine alors avec ce que vous venez de nous dire toutes les deux.

Je vais répondre aux questions. Sur la moyenne parisienne à laquelle vous avez fait référence qui concerne le taux de réalisation, nous ne sommes pas très loin de ce que vous avez cité et ceci dit, nous sommes un petit peu en-dessous et si le chiffre est exact, je le prends comme tel mais je vois tout de suite que vous avez, cher Monsieur Dargent dit qu'au niveau de l'animation locale il y avait une nette amélioration, ça m'a fait plaisir.

La deuxième des choses, vous avez parlé de l'investissement. Je dois vous dire que, sur l'investissement, c'est vrai que lorsqu'on regarde les chiffres de la section d'investissement, on s'aperçoit qu'il y a 481 000 euros à peu près de crédits à reporter. Simplement, je tiens à vous dire que 86% des crédits ouverts ont été engagés. Ce qui soutient qu'effectivement les dépenses mandatées, comme vous le savez, et c'est la date d'envoi des factures au fournisseur etc...et la vérification pour les paiements, c'est toujours la même chose donc sur les 480 000 euros qui restent, il est évident que c'est pas tout à fait ça et que nous sommes pratiquement près de 850 000 euros sur 985 000 euros qui sont engagés réellement et qu'on ne voit pas dans ces tableaux de situation au 31 décembre de l'année dernière.

Effectivement, il y a toujours à faire et le problème reste toujours entre les intentions d'engagement, l'engagement des crédits, le mandatement, le règlement et tout ça met un peu de temps. Sur le plan réel et concret, nous sommes à 86% des crédits qui sont engagés.

Sur l'administration générale, les chèques-cadeaux, la somme de 12 000 euros est toujours la même. Elle était la même du temps du précédent Maire du 15^{ème}, Monsieur René Galy-Dejean. C'était 12 000 euros, ça reste 12 000 euros ça veut dire qu'avec l'inflation, ça baisse un peu et que c'est malgré tout, bien utile ce qui n'est pas beaucoup pour 240 000 habitants, 12 000 euros, ce n'est pas énorme mais c'est le même montant depuis 4 mandats.

C'est essentiellement pour les personnes âgées, en difficulté. Franchement, ce ne sont pas les Conseillers de Paris qui sont logés dans un appartement et qui ont en plus un chèque-cadeau, franchement !

Ensuite, vous avez attiré mon attention sur l'affranchissement. De ce que je viens d'entendre, j'en informerai le Maire du 15^{ème} pour lui faire part des réflexions que Madame Margueritte et Madame Poirault-Gauvin ont faites. Sur les frais d'affranchissement cela représente 1,05 euro par habitant du 15^{ème}. Ce n'est pas tellement énorme si je compare aux autres arrondissements de Paris dont 2 en particulier qui sont à peu près de la même taille, un peu moins d'habitants : le 13 et le 14^{ème} arrondissement qui, eux, dépensent entre 1,02 euros et 1,05 pour l'un et l'autre par habitant. Alors, 1 euro par habitant sur l'année, c'est vrai qu'on peut continuer à réfléchir sur les campagnes mail mais on a une position très claire sur les invitations qu'on envoie toujours par la poste ce qui est plus aisé, les gens recevant pour ceux qui ont des adresses mail, le double.

Nous avons aussi la dématérialisation des demandes de nos actes d'état civil ce qui pose des problèmes même s'ils sont faits la plupart du temps par internet, ça ne dispense pas la Mairie de répondre par courrier timbré et pour notre arrondissement, c'est une grosse somme. Ce ne sont pas que des affranchissements, c'est un exemple d'une forte somme qui est dépensée et qui fait partie de l'affranchissement.

Par ailleurs la concertation avec les habitants que nous avons faite lors des réunions publiques et qui se sont beaucoup plus multipliées l'année dernière. Je pense à Beaugrenelle, Necker, la Tour Triangle explique en partie la hausse de ces dépenses qui, encore une fois, sont dans la moyenne des arrondissements parisiens.

N'oubliez pas aussi que les conseils de quartier, plus dynamiques ces dernières années que les années précédentes utilisent beaucoup l'affranchissement : comme est inclus le routage du bulletin municipal, le remboursement à la Mairie centrale des dépenses de courrier avancées à la Mairie du 15^{ème}, etc... moyenne parisienne pour l'affranchissement : 1,05 euro par habitant pour nous comparé entre 0,9 euro et 1,05 euro pour les autres arrondissements de Paris.

Enfin, il y a eu, je crois, les réceptions, les fêtes et les cérémonies. Nous avons fait beaucoup d'efforts pour les cérémonies puisque finalement, sur les fêtes et les cérémonies nous en sommes à 4 cts d'euros par habitant. Ce n'est pas beaucoup et sur les réceptions, nous sommes à 0,55 euro par habitant. Ce n'est pas énorme non plus, le « Champomy » ne coûte pas très cher et les petits fours non plus mais en attendant, ce n'est pas énorme. En 2007, nous étions à 98 000 euros, 2008 à 103 000 euros, 2009 à 102 000 euros et en 2011 à 87 000 euros. Nous sommes donc dans une période de vaches maigres et de régime et c'est très bon surtout dans les réceptions que nous faisons à la Mairie du 15^{ème} et je suis sûr que les discours terminés, tout le monde se précipite sur les buffets, c'est bien connu.

Voilà les réponses que je voulais vous apporter ainsi je dois porter au vote la réalisation du compte administratif 2011.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV pour la gauche.

Je vous remercie. Vous pouvez rappeler Monsieur Goujon.

Monsieur le Maire : Merci à Alain Destrem pour avoir rapporté le compte administratif et nous allons aussitôt passer à la suite de l'ordre du jour avec le point n°7.



7. 2012 DLH 70 – Transfert au profit de la d'HLM FIAC des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris à la SA d'HLM Le Logement Urbain pour le financement de divers programmes de logements sociaux dans les 14^{ème}, 15^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Merci.



8. 2012 DLH 81 - Transfert au profit de la SA France Habitation des garanties d'emprunt initialement accordées par la Ville de Paris aux Sociétés anonymes d'HLM Tradition et Progrès, les Logements Familiaux et la Lutèce pour le financement de divers programmes dans les 1^{er}, 13^{ème}, 15^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Merci.



9. 2012 DF 63 - Nouvelle convention avec la société AEROPARIS portant sur l'exploitation d'un ballon captif dans le parc André Citroën.

Monsieur le Maire : Madame Toubiana.

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, j'aimerais avoir des informations sur la rénovation du bâtiment Aeroparis et des précisions sur les futurs travaux de ce bâtiment.

Monsieur le Maire : D'autres interventions sur ce sujet ? Non ? Madame de Clermont-Tonnerre, rapporteure.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Avant de répondre à ma collègue Marie Toubiana, je voudrais dire que je me réjouis du renouvellement de la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du ballon captif. Cette animation qui est ancrée dans le parc Citroën depuis le passage à l'an 2 000 est positive pour au moins trois raisons.

- L'ascension en ballon offre une magnifique vue aérienne de la Capitale et au-delà. Ses concepteurs ont toujours eu à cœur d'y associer une dimension scientifique et environnementale. C'était le cas en 2008/2012 à travers le projet développé autour de la qualité de l'air ambiant au cœur de Paris. Pour les 5 années à venir, la société Aeroparis va s'engager dans une démarche de recherche et de développement avec le CNRS, l'ADEME et Générali à travers un projet d'observatoire atmosphérique. Nous avons d'ailleurs demandé à Aeroparis de nous communiquer des points d'étape sur ces différents procédés d'expérimentation et les résultats des données collectées sur la qualité de l'air.

- Enfin, le ballon est devenu une attraction à part entière. Prévu au départ pour une installation éphémère le ballon suscite toujours un vif intérêt auprès de toutes les générations. 600 000 passagers ont été accueillis dont 1/3 d'enfants de moins de 12 ans,
- 10 000 enfants ont réalisé une ascension dans le cadre d'un partenariat avec la Ville et depuis 2011, le concessionnaire a initié une démarche auprès des seniors parisiens en lien avec la CAS qui a rencontré un vif succès.

Ceci étant dit et j'en viens à la question que vient de poser ma collègue Marie Toubiana, à chaque renouvellement de concession, nous évoquons la question de la reconstruction du bâtiment d'accueil qui, outre son aspect vieillissant n'est ni intégré à l'ensemble paysager du parc ni accessible aux personnes à mobilité réduite ni HQE.

Nous avons d'ailleurs déposé un vœu au Conseil de Paris en décembre 2007 demandant que l'impact environnemental de ce bâtiment soit réduit. Lors d'une séance de travail avec les responsables d'Aeroparis et les services de la DEVE et la direction des Finances, nous avons une nouvelle fois évoqué ce problème.

Le concessionnaire nous a annoncé qu'il allait se rapprocher des concepteurs du parc afin d'étudier un projet de reconstruction. Aeroparis s'est engagé à présenter au cours de l'année un projet de rénovation du bâtiment et de réfection des pentes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Ces travaux pourraient être programmés pendant la période imposée par la dépose du ballon, c'est-à-dire au cours du premier trimestre 2013.

Il me semble, mes chers collègues, que la reconstruction d'un abri mieux intégré s'inscrirait de façon opportune dans la démarche de rénovation et d'achèvement du parc André Citroën. Nous avons par ailleurs suggéré au concessionnaire d'intégrer le logo de la Mairie du 15^{ème} sur la nacelle du ballon au niveau des deux portes ce qui a fait l'objet d'un accord unanime lors de la réunion tenue en présence de différentes directions de la Ville et du président d'Europaris.

Or, nous venons d'apprendre que l'exécutif parisien venait de refuser que le logo de notre mairie puisse être apposé sur la nacelle ce qui est particulièrement consternant. Je me demande d'ailleurs à quel titre la Ville intervient sur un bien privé et pour quelle raison elle bâillonne la Mairie du 15^{ème} alors que nous avons à cœur de montrer notre intérêt pour ce nouvel observatoire atmosphérique installé au cœur de notre arrondissement.

Monsieur le Maire : Bien, merci. D'autres interventions ? Merci. Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ce projet de délibération ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.



10. 2012 DVD 25 - Programme 2012 de mise en accessibilité des autobus aux usagers en fauteuil roulant et demande de subventions correspondantes.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Merci.



11. 2012 DDEES 91 - Subvention (29 000 euros) et convention avec l'association des commerçants Lecourbe Cambronne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Merci.



12. 2012 DFPE 2 -Approbation du principe d'indemnisation du maître d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation du pavillon Lenègre de l'ancien hôpital Boucicaut rue Lacordaire et de l'aménagement d'une crèche collective de 66 places, et signature du contrat de transaction correspondant.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Merci.



13. 2012 DFPE 57 - Subvention (97 613 euros) et avenant n° 3 à l'association Au Rendez-vous des Bout'chou pour la halte-garderie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Merci.



14. 2012 DFPE 61 - Subvention (85 114 euros) et avenant n°3 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon pour la halte-garderie le Petit Edgar.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Merci.



15. 2012 DFPE 62 - Subvention (138 699 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon pour l'établissement multi-accueil le Saint-Léon.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Merci.



16. DFPE 63 - Subvention (149 266 euros) et avenant n°2 à l'Association La Goutte de Lait Saint Léon pour l'établissement multi-accueil Le petit George.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Merci.



17. 2012 DFPE 66 - Subvention (76 994 euros) et avenant n°3 avec l'association halte-garderie du Grand Pavois pour sa halte-garderie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Merci.



18. 2012 DFPE 67 - Subvention (77.735 euros) et avenant n°3 avec l'association Varet Saint Charles pour la halte-garderie la Coccinelle.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Merci.



19. 2012 DFPE 68 - Subvention (29 642 euros) et avenant n°3 avec l'Association Calinot Singe pour sa crèche parentale.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Merci.



20. 2012 DPVI 74 - Subvention (7 500 euros) à quatre associations au titre de l'intégration.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Merci.



21.2012 DPA 39 Approbation du principe de la réalisation d'un terrain d'éducation physique et autorisation du dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme et demande de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable en vue de la réalisation de locaux vestiaires 115-119 rue Castagnary et 2-6 rue Jacques Baudry.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre Monsieur le Maire, le 9 mai 2011, il y a un an jour pour jour, nous examinons dans notre assemblée, une délibération portant sur la signature avec la société Pitch Promotion d'un protocole d'accord relatif à la réalisation d'une opération de construction sur l'emprise du 102/108 Castagnary, opération qui était conditionnée par le transfert du terrain de sport du Bessin sur l'emprise du square Jacques Baudry.

Ce projet n'ayant donné lieu à aucune concertation préalable, nous avons alors déposé un amendement voté à l'unanimité de notre assemblée par lequel nous demandons que la Mairie de Paris présente au Maire du 15^{ème} un projet de terrain de sport prenant en compte les questions de végétalisation, d'isolation phonique et de sécurisation de ce futur espace, que la Mairie du 15^{ème} soit associée à la réalisation du nouveau jardin devant être réalisé à la place de l'actuel TEP.

Enfin, que le programme de logements sociaux prévu dans le cadre de l'opération comprenne 1/3 de logements PLS. Je rappelle une nouvelle fois que nous devons être vigilants sur l'équilibre de ce quartier et sur le maintien d'une véritable mixité sociale dans la mesure où ce secteur compte déjà un grand nombre de logements sociaux.

Depuis notre séance de mai dernier, le projet Castagnary a fait l'objet de discussions et d'avancées permettant la prise en compte de plusieurs des préoccupations que nous avons exprimées.

Je rappelle pour mémoire, qu'au départ, le Maire du 15^{ème} avait été totalement tenu à l'écart de cette opération qui pourtant impacte deux équipements de proximité transférés à la Mairie d'arrondissement. Ni le Maire de Paris, ni ses adjoints n'avaient à aucun moment jugé utile de nous associer aux réflexions conduites autour de ce projet.

Je déplore par ailleurs que lors de la présentation du projet devant le conseil de quartier qui s'est tenu le 6 octobre dernier, les services centraux pourtant sollicités, ne se sont même pas déplacés pour présenter aux habitants un projet de reconfiguration du TEP Bessin sur l'actuel square Castagnary.

Au fil de ces derniers mois, je dois reconnaître que plusieurs avancées relatives au transfert du TEP ont été actées. D'abord sur la reconstitution des équipements sportifs qui, dans un premier temps n'étaient même pas financés ce qui en d'autres termes signifiait pour le 15^{ème}, la perte d'un équipement de proximité très fréquenté par les enfants de l'école Cherbourg et du collège Modigliani.

La seconde avancée porte sur la pose de nouvelles grilles de 4 mètres de haut afin de séparer le terrain de sport du transformateur de 1500 Volts qui alimente les caténaires des voies ferrées Montparnasse. Je vous informe également que le Maire du 15^{ème} a programmé pour fin 2013, la pose de ralentisseurs au carrefour Castagnary/Baudry afin d'améliorer la sécurité des usagers et des riverains.

Au-delà de ces avancées ce projet appelle plusieurs regrets notamment sur l'abattage de 9 arbres sains qui bordent la rue Castagnary même si nous avons obtenu des garanties sur leur remplacement à l'issue des travaux sur le fait que cette opération se déroule en deux temps. Pourquoi passer par une phase de bâtiments provisoires alors qu'il eut été préférable de procéder, dans le même temps, à la construction d'un bâtiment pérenne et de limiter ainsi la durée et le coût des travaux.

Plusieurs points de nature à améliorer le projet restent encore à discuter en particulier la mise en place d'une caméra de vidéo-protection à l'angle Castagnary/Baudry dans le cadre de la deuxième vague de déploiement du plan de protection pour Paris. En complément des aménagements paysagers, nous demandons la végétalisation de la toiture du bâtiment définitif afin de restituer un peu de verdure dans ce qui fut un square.

Enfin, nous resterons très attentifs aux horaires d'ouverture et au fonctionnement de ce TEP afin de préserver la tranquillité des riverains.

Pour conclure, en dépit des difficultés que pose cette opération qui repose sur des compromis délicats entre les différentes destinations à usage des emprises, je rappellerai notre volonté de contribuer efficacement à la réussite de ce projet d'aménagement dont je rappelle qu'à l'issue de cette opération de remembrement très complexe, notre arrondissement qui compte plus de 20 000 habitants de plus de 75 ans disposera d'un nouvel EHPAD privé permettant d'accueillir 104 personnes âgées dépendantes. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, mes chers collègues, beaucoup de choses évidemment très justes viennent d'être dites par Claire de Clermont-Tonnerre sur les projets de réaménagement de cette zone dans un quartier déjà chargé, ne serait-ce qu'en logements sociaux : je pense qu'à partir de 90% on peut considérer que c'est chargé et pour les équipements publics c'est une vraie problématique pour ces quartiers et les équipements sportifs, a fortiori.

Il y a déjà dans ce quartier deux équipements sportifs qui existent pour les TEP des Périchaux et du square Calmette. Il y a un gros investissement et une démarche très volontaire que nous avons entamée pour que ce terrain de sport de Calmette voit le jour et je crois que les équipements publics ne doivent pas être improvisés et je crois qu'il est sain que nous puissions établir une évaluation du fonctionnement de telles infrastructures non seulement par rapport au coût, mais à l'intérêt que cela représente pour les habitants du quartier et pour les jeunes en particulier.

Je voudrais soumettre la proposition que compte-tenu des compromis délicats évoqués par Claire de Clermont-Tonnerre, dans la mesure où on envisage un nouvel équipement sportif de proximité pour cette zone, on se pose la question de savoir comment est-ce que les autres équipements fonctionnent et qu'on puisse envisager l'évaluation de ceci en particulier du square Calmette parce qu'il ne faudrait pas commettre d'erreur par rapport aux besoins et aux demandes du quartier considérant les équipements sportifs qui existent déjà.

Si c'est une chose qui peut -être prise en compte je crois que ce serait vraiment pour le bien des usagers de ces équipements sportifs et évidemment des riverains qui ont également leur mot à dire. Merci.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Merci, Monsieur Loriau.

Jérôme Loriau : Merci Monsieur le Maire. Un dossier qui avance et loin de moi l'idée de le regretter et effectivement, comme l'a dit Madame de Clermont-Tonnerre et l'a rappelé Jean-Baptiste Menguy, ça fait maintenant un an que régulièrement ce projet nous est soumis, cette fois de manière un tout petit peu plus souple et plus favorable que les fois précédentes puisque le 15^{ème} a du, à la hussarde, rentrer dans l'étude de ce dossier puisqu'il avait fallu un vœu lors d'un de nos précédents conseils d'arrondissement, il y a un an, pour qu'enfin il y ait une réunion de concertation qui soit mise en place avec les services.

Il n'y en pas eu beaucoup et elle a eu lieu en octobre dernier et depuis, je dois avouer qu'il n'y a pas eu tellement de discussions possibles avec les services et c'est bien malheureux parce que Claire de Clermont-Tonnerre et Jean-Baptiste Menguy ont rappelé les questions qui restent en suspens. Il y a cet équipement qui va voir le jour et c'est très important que la vocation sportive de l'équipement soit maintenue mais un équipement sportif peut insérer au sein d'un tissu urbain assez dense avec des habitations à proximité, un terrain sportif laissé en libre service exclusif si on en regarde le projet aujourd'hui, un terrain sportif dont la conception, la réalisation entraînent peut-être des coûts qui auraient pu être évités.

C'est un certain nombre de questions qui pourraient mériter une étude approfondie avec la Mairie d'arrondissement. Jean-Baptiste Menguy l'a rappelé, quand on conçoit un équipement sportif, il faut essayer de planifier son utilisation et pourquoi pas, intégrer au mieux cet équipement sportif avec un réseau, un maillage animé par la filière sportive des moniteurs de la Ville de Paris qui sont, je le déplore, assez absents du 15^{ème} arrondissement et il y a là tout un projet à construire au-delà des murs ou plutôt du terrain et cette concertation je trouve qu'elle n'est pas assez aboutie pour l'instant.

Elle n'est pas allée assez loin avec les services qui pilotent cet équipement. En l'espèce, nous avons des expériences défavorables récentes de projets qui avancent tout seuls, menés uniquement par les services et pour lesquels par exemple, je citerai la piscine Mourlon qui devait être refaite cet été et les services qui ont mené leur étude de leur côté, ils ont concerté l'arrondissement et on vient de découvrir qu'elle était pleine d'amiante et on repousse sans discussion ni concertation avec la Mairie d'arrondissement les travaux d'un an et nous sommes confrontés à nouveau à des difficultés pour cette piscine.

C'est la même chose pour le terrain Rigoulot qui lui aussi devait faire l'objet de travaux, Monsieur Mouricou en est sans doute pleinement conscient, des travaux programmés prochainement et qui, là aussi, sont reculés.

Quand les services travaillent seuls sans discuter avec les élus, on constate des difficultés a posteriori et c'est très malheureux. C'est la raison pour laquelle puisque je ne suis pas, pour ma part, en possession d'éléments suffisamment probants pour être sûr que cet équipement sera réalisé et utilisé dans de bonnes conditions je considère ne pas pouvoir me prononcer sur le projet et propose l'abstention.

Monsieur le Maire : Monsieur Loriau propose l'abstention et il est vrai que nous avons là un projet qui me semble de qualité, d'envergure et qui propose un EHPAD, des logements, le transfert d'un terrain de sport par rapport à un jardin, etc... C'est vrai que l'économie générale du projet est satisfaisante et c'est la raison pour laquelle nous ne nous sommes jamais opposés aux projets de délibération qui nous ont été soumis successivement pour cette affaire.

En revanche, il y a un certain nombre de questions qui sont posées. Vous vous souvenez d'ailleurs que dans notre séance du 9 mai 2011 nous avons déjà adopté à l'unanimité, un vœu avec une légère modification à la demande de Monsieur Dargent posant un certain nombre de questions sur les problèmes de végétalisation, d'isolation phonique, de sécurisation de l'espace, de la réalisation du jardin, etc... Tout ceci a été dit, je ne reviens pas là-dessus.

Il y a eu des avancées, des réponses à un certain nombre de ces questions et notamment celle de la sécurité par rapport au transformateur avec le rehaussement des grilles, tout ceci a été dit. Il y a encore un certain nombre de questions qui se posent et nous voulons vraiment que le travail soit approfondi. Je pense que là encore nous pouvons considérer que si les réponses complémentaires nous sont apportées en Conseil de Paris, peut-être cela emportera-t-il notre vote pour cette fois-ci comme la dernière fois et comme je l'ai fait sur le permis de construire avec un avis réservé, mais plutôt positif, nous nous abstiendrons, si j'ai bien compris la proposition de l'Adjoint. Merci.

Je soumetts donc au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté. Merci.



22. 2012 DJS 35 - Subvention (22 000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 15^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Merci.



23. 2012 DAC 369 - Subvention (4 000 euros) à l'association Chœur et Orchestre Symphonique de Paris.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Merci.



24. 2012 SG 144 - Subvention (1 242 599 euros) et signature de 33 conventions avec 33 établissements cinématographiques parisiens.

Monsieur le Maire : Je rappelle qu'ils ne sont pas tous dans le 15^{ème}, hélas mais là, vous l'avez bien compris, cela concerne le cinéma « Le Chaplin » avec une subvention de fonctionnement de 63 505 euros et une subvention d'investissement de 14 874 euros. Y a-t-il des interventions ? Merci.



25. DDEEES 93 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la société le Kiosque Théâtre et la société Médiakiosk pour l'exploitation de deux kiosques culturels et touristiques situés place de la Madeleine (8^{ème}) et place Raoul Dautry (15^{ème}).

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Merci.

Je vais maintenant faire adopter les projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Ils sont adoptés. Merci.

Nous passons à la deuxième partie de notre Conseil avec le vœu n° 26



VŒUX

26. VXV 201277 - Vœu au Maire de Paris relatif à la construction d'une crèche rue Olivier de Serres présenté par l'UMP et le Centre et Indépendants.

Monsieur le Maire : Qui le présente ? Madame Malassis.

Françoise Malassis : Au nom des groupes UMP et Centre et Indépendants, j'avais déjà présenté un voeu identique à celui qui est présenté ce soir pour demander au Maire de Paris l'implantation d'une crèche au 99 rue Olivier de Serres sur la parcelle de terrain libérée par la restructuration du groupe scolaire. Ce voeu est tout simplement justifié par le nombre de demandes d'admissions en crèches non satisfaites et par l'augmentation significative du nombre de logements sociaux dans le 15^{ème} qui nécessitent bien évidemment l'implantation d'équipements publics.

Monsieur le Maire : Ce voeu sera donc, s'il est adopté, déposé en Conseil. Pour ma part, je me réjouis que la Ville ait renoncé à un projet de construction de logements sociaux sur la parcelle libérée par la restructuration tel qu'il avait été prévu si l'on en croit les plans masse qui ont été diffusés aux parents d'élèves lors d'une réunion, il est vrai que dans ce secteur près des Périchaux, la densité de logements est telle qu'il est plus opportun de réaliser un équipement public.

Madame Hidalgo, lors de cette réunion du 5 avril l'a confirmé, un équipement collectif verrait le jour sur le site, équipement culturel, crèche. Il est vrai que le problème des crèches est récurrent même si un effort qui est fait est important mais il se pose dans cet arrondissement.

Je vous le rappelle, nous avons autant de places qu'à Issy-les-Moulineaux qui a trois fois moins d'habitants. Mais un équipement qui permettrait d'insérer le conservatoire du 15^{ème} est tout aussi utile, c'est pourquoi nous l'avions soutenu, mais dans la ZAC Boucicaut. A partir du moment où le conservatoire actuel se trouve rue Bague, il nous paraissait plus opportun de réaliser cet équipement à l'autre bout du 15^{ème} par rapport au conservatoire et si on peut faire les deux, tant mieux, mais notre préférence va sur cette crèche, sur ce site. Monsieur Dargent, pour une explication de vote.

Claude Dargent : Juste pour préciser qu'effectivement le destin de cette parcelle est en réflexion et il y a là une possibilité et pour compléter le tableau, il ne faut pas oublier qu'une crèche est prévue au sein du laboratoire d'essais et des aménagements qui vont avoir lieu un peu plus loin. Il faut intégrer tout ça à l'ensemble et voir, compte-tenu des besoins qui sont réels, quel est le plus adéquat. Mais, pour l'instant, nous souhaitons laisser les choses ouvertes puisque le destin de cette parcelle n'est pas encore arrêté et c'est la raison pour laquelle nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix.

Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV pour la gauche.
Adopté.



27. VXV 201279 : Vœu au Préfet de Police relatif à l'extension des zones interdites à la mendicité présenté par le Groupe UMP et Centre et Indépendants.

Monsieur le Maire : Monsieur Martinez le présente.

Hubert Martinez : Monsieur le Maire, chers collègues, dans ce vœu visant à interdire la mendicité sur certains secteurs à forte densité commerciale de l'arrondissement il n'est pas question de stigmatiser une population. La réalité est simple : depuis septembre dernier nous avons observé une très forte augmentation de la mendicité de personnes sans domicile fixe originaires des pays de l'Est.

Les camps insalubres se sont multipliés en particulier le long du boulevard de Grenelle et aux abords de la place Cambronne dans des lieux très insolites : cours d'immeubles, parkings, recoins les plus divers.

Les incidents avec les habitants ou avec les commerçants parfois avec coups et blessures se sont développés. Quatre personnes sans domicile fixe ont été récemment écrouées, les abords de certaines écoles voire parfois des crèches ne sont pas épargnés par le phénomène.

En 8 mois, c'est plus d'une cinquantaine de plaintes et pétitions qui ont été adressées à la mairie, le Maire, les Adjointes chargés du commerce et de la tranquillité publique sont particulièrement interpellés par les habitants mais aussi d'autres élus.

Certes, des mesures sont régulièrement prises et quasi quotidiennes par les services de police, les inspecteurs de la Ville de Paris pour les écoles et crèches notamment que nous sollicitons, les services de la propreté requis par le commissariat, les maraudes qui interviennent régulièrement et cependant le phénomène se développe toujours avec des incidents.

Je précise par ailleurs que la mendicité organisée, structurée agressive avec des délits associés est le sujet qui nous a le plus préoccupés depuis un an en matière de tranquillité publique.

Enfin, l'arrêté anti-mendicité dans certains secteurs du 15ème devrait aider à identifier les responsables des réseaux de mendicité et les donneurs d'ordre comme cela a été le cas dans d'autres lieux de la Capitale où cet arrêté a été mis en place.

Voilà les informations que je souhaitais vous apporter. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Quelques mots pour dire que je confirme évidemment ce que vient de dénoncer l'Adjoint chargé de la tranquillité publique parce que en tant que Maire et l'équipe municipale, nous sommes harcelés par les habitants de certains secteurs et notamment celui que vous évoquiez qui sont face et qui doivent faire face à des problèmes vraiment importants de vie quotidienne sur lesquels je ne m'étendrai pas mais que vous pouvez tous comprendre.

Le 15^{ème} est un arrondissement solidaire, je tiens à le préciser d'emblée. C'est un arrondissement qui prend toute sa part dans la lutte contre la précarité aux côtés de l'Etat, de la Ville de Paris, des associations, etc.... Nous avons même d'ailleurs été largement complimentés par le responsable de la Mairie de Paris qui était venu nous rencontrer il y a quelque temps, sur les initiatives prises en la matière au niveau du 15ème. 40 structures d'hébergement dont une dizaine dédiées à l'hébergement d'urgence, 4 créées depuis cette présente mandature, l'ouverture dans le cadre du plan grand froid et nous sommes une des très rares mairies à le faire, peut-être 2 ou 3, de centres d'hébergement d'urgence de 15 places dans notre maison communale rue Violet en partenariat avec Emmaüs grâce au concours financier de l'Etat, la coordination grâce notamment à Sylvie Ceyrac des maraudes de nuit, la création et là aussi c'est une initiative quasiment unique à Paris je crois qu'il doit y en avoir 2, d'une bagagerie avec l'association « Antigél ».

Je n'évoquerai pas l'organisation des petits déjeuners mensuels solidaires en mairie pour les personnes de la rue, le fait d'avoir permis aux restos du cœur de rester dans leur local rue d'Alleray, la création il y a quelques semaines de la première épicerie sociale dans le 15ème et l'une des premières financées par la Croix Rouge, la fondation Orange, la Mairie du 15ème, l'aide au relogement du relais Frémicourt à cause des travaux du parking dans un local paroissial Saint Jean-Baptiste de la Salle, le soutien à l'OCM CEASIL, etc...

Ces multiples initiatives en faveur des sans abri sans compter celles que prennent l'Etat, la Ville et le Département n'ont pas empêché que se développe dans le 15ème comme dans d'autres arrondissements d'ailleurs de ce que l'on pourrait appeler une « mendicité agressive » et j'insiste plus sur le côté agressif que sur l'aspect mendicité qui dégénère comme l'a rappelé Hubert Martinez de plus en plus en incidents avec les habitants, les riverains, les commerçants, etc...

On sait très bien qu'il s'agit la plupart du temps de réseaux mafieux, criminels, internationaux très structurés dont d'ailleurs ces personnes sont plus les victimes que les bénéficiaires et c'est la raison pour laquelle le Préfet de Police a déjà pris des arrêtés pour lutter contre ces réseaux, qu'un certain nombre de policiers d'origine d'Europe de l'Est sont venus à Paris pour venir travailler avec la Préfecture de Police et qu'il y a une lutte contre ces réseaux clandestins qui est tout à fait évidemment complémentaire.

On ne stigmatise pas telle ou telle catégorie de population en situation de précarité, les efforts importants que j'évoquais au début de mon propos sont là pour le démontrer mais il s'agit de lutter contre des réseaux mafieux qui ont fait de l'exploitation de quelques commerces lucratifs, une sorte d'esclavagisme des temps modernes et qu'il est nécessaire de traquer sans relâche ces réseaux constitués au cœur même de l'Europe et c'est la raison pour laquelle, pour donner un outil supplémentaire aux forces de police et leur permettre d'intervenir dans le démantèlement de ces réseaux que nous demandons la mise en œuvre de cet arrêté anti-mendicité dans un certain nombre de lieux à définir par la Préfecture de Police en liaison avec les autorités municipales dans le 15ème arrondissement.

Madame Lalem.

Fatima Lalem : Merci Monsieur le Maire. Je pense qu'il n'est pas vraiment nécessaire d'avoir ces développements et ces justifications. Je crois qu'il faut aller à l'essentiel et je crois que nous avons déjà eu ce débat.

Je ne vois pas l'utilité en tout cas d'y revenir tous les deux mois et vous connaissez par ailleurs l'opposition et nos valeurs à ce niveau-là. Il s'agit pour nous de lutter contre la pauvreté non pas contre les pauvres, on le dit très clairement. Le processus de criminalisation de la pauvreté n'a aucune efficacité sur le plan technique et en pratique et sur le plan humain, cela est tout à fait inacceptable.

Je crois que l'identification et le traitement des incivilités et des réseaux mafieux peuvent prendre d'autres voies et autres moyens qui sont bien connus, nous pourrions les développer ensemble et à un autre moment mais en tout cas, pour toutes ces raisons, nous ne prendrons pas part au vote. Nous voterons contre d'ailleurs parce que nous tenons à affirmer très clairement que, sur le plan humain et sur le plan du traitement, nous considérons que cette démarche n'est absolument pas acceptable pour nous.

Monsieur le Maire : Vous avez bien compris qu'il ne s'agissait évidemment pas de lutter comme vous le dites, contre les pauvres, mais contre le détournement de la mendicité à des fins mafieuses qui entraînent un certain nombre d'infractions et de nuisances.

Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté. Merci.



28. XVX 201278 - Vœu au Préfet de Police relatif au réaménagement du parking avenue de la Porte Brancion présenté par l'UMP et le Centre et Indépendants.

Monsieur le Maire : Madame Ferhat.

Louis Feraht : Vœu des groupes UMP, Centre et Indépendants. Dans le cadre du réaménagement de la couverture du périphérique qui a eu lieu Porte de Vanves et Porte Brancion, plusieurs conseillers de quartier ainsi que de nombreux habitants ont demandé que le parking qui existait auparavant à la Porte Brancion sur le boulevard périphérique soit de nouveau ouvert afin qu'il y soit organisé du stationnement résidentiel et non résidentiel. Un projet devait être étudié par la Ville en lien avec la mairie de Vanves ainsi qu'un espace vert au coin de l'immeuble 35-27 avenue de la Porte Brancion.

Si l'on considère les difficultés de stationnement rencontrées par les habitants du sud de l'arrondissement notamment lors des salons du parc des expositions de la Porte de Versailles ainsi que la proximité du centre sportif Charles Rigoulot et du centre d'animation, sans oublier que le parking du 1/3 square Brancion utilisé par de nombreux habitants du quartier de la Porte Brancion a été repris en gestion par Paris Habitat qui va y instaurer prochainement du stationnement à l'usage exclusif de ses locataires. C'est la raison pour laquelle nous réitérons ce vœu au Maire de Paris.

Monsieur le Maire : Monsieur Lefevre veut dire un mot ?

Franck Lefevre : Juste un mot. Cela me rappelle de mauvais souvenirs parce que Monsieur Dargent nous donnait des leçons de bonne gestion, cela nous ramène au coût de la couverture du boulevard périphérique qui était le surcoût de 100%, simplement une petite remarque, Monsieur Dargent, et je reviens sur cette demande de places de parking dans notre arrondissement que nous défendons depuis déjà de nombreuses années et je ne peux qu'encourager mes collègues à voter ce vœu car nous le constatons, c'est un quartier où il manque énormément de stationnement. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent pour une explication de vote.

Claude Dargent : D'abord je pense que nous devons tous nous féliciter de la solution qui a été trouvée pour l'emprise du 1/3 square Brancion. S'agissant de la parcelle dont il est question dans le vœu, il y avait un projet vous le savez qui avait été proposé et qui a été refusé par le Maire de Vanves. Si le Maire de Vanves l'avait accepté, le destin de cette parcelle serait d'ores et déjà réglé.

Depuis, la Ville réfléchit à une autre solution qui puisse avoir l'acceptation du Maire de Vanves, simplement Monsieur Lefevre nous allons reparler de bonne gestion parce que nous, à gauche, nous y sommes attachés figurez-vous et que la première réflexion aboutissait à un aménagement qui coûtait 1,8 million d'euros et nous ne souhaitons pas pour les contribuables parisiens qu'ils soient exposés à des dépenses de cet ordre-ci pour un aménagement si utile soit-il. La Ville de Paris, aujourd'hui, est en train de chercher une solution qui à la fois puisse répondre aux besoins de stationnement dans ce quartier et soit, d'un coup, beaucoup plus accessible car nous voulons, quant à nous, éviter de nous exposer à des déconvenues financières qu'on a vues ailleurs et pour cette raison, nous ne prendrons pas part au vote par rapport à un vœu qui, pour l'instant, fait déjà l'objet d'une réflexion.

Monsieur le Maire : Je pense que quand il parlait d'ailleurs, je pense qu'il faisait allusion à Jean Bouin. Si je peux exprimer un vœu personnel supplémentaire, c'est qu'il est intéressant d'apprendre que le Maire de Vanves a exprimé un avis différent sur cette question mais il serait opportun que le Maire du 15^{ème}, accessoirement, puisse être également consulté sur cet aménagement. Il y a une chose entre évoquer les dossiers en séance et puis que la Mairie de Paris, avec ses directions spécialisées traite de cette question pour travailler dessus de façon concrète et approfondie avec le Maire, vous voyez ! Bref. Un dernier mot pour Monsieur Lefevre ?

Franck Lefevre : Simplement parce que la solution qui risque d'être retenue, malheureusement, n'est pas une solution issue de la réflexion que vous aviez financée à l'époque, Monsieur Dargent à savoir le cabinet Chemetov qui je crois était intervenu pour la concertation et trouver un certain nombre de solutions dans ce quartier dans le cadre de l'aménagement et de la couverture du boulevard périphérique. Cela a coûté suffisamment cher et finalement cette concertation ne sert à rien puisque nous allons arriver sur une solution qui n'a pas du tout été discutée dans la concertation.

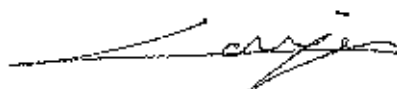
Monsieur le Maire : Bien. Je soumetts au vote ce vœu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV pour la gauche.

Quelques informations diverses notamment les dates de nos différents conseils à venir : lundi 11 juin, lundi 2 juillet, lundi 17 septembre, lundi 8 octobre, lundi 5 novembre, lundi 3 décembre. Je rappelle également que nous commémorerons la victoire du 8 mai 1945 le 10 mai à 18h30 sur le parvis de la mairie et que le samedi 12 mai aura lieu, sur le parvis de cette même mairie, la fête de la famille.

Je vous remercie. La séance est levée.

Le Maire du XV^{ème} arrondissement



Philippe GOUJON
Député de Paris